Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 062-216207472-20250612-2025_46-DE

République Française
Département PAS DE CALAIS
Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE BETHUNE
Le : 12/06/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 12 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l' ancienne médiathèque, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2025.

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE, MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELGERY ADELAÏDE à Mme CHAVATTE CELINE, EVRARD LUDIVINE à M. DEBAECKER OLIVIER, M. CARON CLAUDE à M. BAUW OLIVIER

A été nommé(e) secrétaire : MME BONNEL MELANIE

2025/46 – PROPOSITION DE CHANGEMENT DE LOGICIEL DE MAIRIE

Monsieur le Maire évoque le terme de notre contrat avec Berger Levrault en août 2025, et présente ainsi les 3 sociétés pour lesquelles des devis ont été demandés.
Il indique que nous avons eu des présentations des logiciels à travers des démos en présentiel et en visioconférence et présente les différents devis comme suit :

Berger Levrault : Abonnement de 3 ans (Pack + option) = 4670€ HT /an.

Cosoluce : Prix de base licence logiciel, prestations, formations : 2665€ HT puis 1950€ HT en 2026.

JVS : Offre Horizon Villages Infinity (contrat de 3 ans + reprise des données) + Ixchange redaction et convocation 736€ HT soit un coût total de 4576€ HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De conclure avec Cosoluce situé 9 Avenue de la Créativité à Villeneuve d'Ascq (59660), un contrat pour l'acquisition, la formation et la maintenance des logiciels Cosoluce.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 062-216207472-20250612-2025_46-DE

Le contrat est établi selon le tableau suivant :

	TARIFS (HT)	Coût annuel (HT)
Licence Logiciel		
Pack Optima + GR, GRF, Paie et Election avec RM et Etat Civil		1855€
Prestations et Formations		
• Installation des logiciels sur le serveur et sur les postes de travail	295€	
• Reprise des données (hors fiche de paie)	695€	
• Mise en place du e-connecteur avec le CDG62	95€	
• Ressaisie des fiches de paie depuis Janvier	offerte	
• Intégration des données sur place : contrôle	offerte	
Formation (un total de 4 jours en distanciel)	1580€	
Assistance téléphonique annuelle et accompagnement		95€
Maintenance des logiciels Cosoluce Pack Optima + inclus	inclus	inclus
Total General HT	**2665€**	**1950€**
Total General TTC	**3198€**	**2340€**
	Dépenses 2025	**Dépenses à partir de 2026**

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute les dépenses correspondantes sur le budget selon la répartition précisée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 13 juin 2025
Le Maire
OLIVIER DEBAECKER